

72 HEURES SUPPLEMENTAIRES ACCORDEES PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE AUX CONFESSIONS RELIGIEUSES POUR LE CHOIX DU FUTUR PRESIDENT
DE LA CENI

MISE AU POINT DU CALCC ET MILAPRO

Les Laïcs Catholiques et Protestants de la République Démocratique du Congo, respectivement représentés par le CALCC et le MILAPRO, ont été informés du délai buttoir accordé aux Confessions Religieuses par le Président de l'Assemblée Nationale, pour la désignation du futur Président de la CENI et d'un membre de la Plénière.

Il sied de rappeler que lesdites désignations devraient respecter l'esprit et la lettre de la Loi, en l'occurrence l'article 10 de Loi organique en vigueur sur la CENI.

Le CALCC ET le MILAPRO attirent à cet effet, la bienveillante attention de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État (*avec l'expression de leurs hommages les plus déférents*), à leurs Honorables Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, aux Chefs des Confessions Religieuses concernées et à la Communauté tant nationale qu'internationale, qu'il existe à ce jour une requête pendante devant la section consultative du Conseil d'Etat pour clarification du contenu des articles 10 et 12 de la Loi organique en vigueur sur la CENI ; ce, afin de permettre aux Confessions Religieuses concernées d'effectuer en toute quiétude et responsabilité, ces désignations. A cela, faudra-t-il rappeler notre requête du 06 septembre 2021, adressée au Président de l'Assemblée Nationale en vue de la saisine du Conseil d'Etat en interprétation des mêmes dispositions de la Loi.

Par conséquent, nous exhortons les Chefs des Confessions Religieuses de bien vouloir attendre l'arrêt interprétatif de l'article 10 sous examen au Conseil d'Etat, avant toute désignation de leurs membres à la CENI ; et par la même occasion, demandons au Conseil d'Etat, dûment régulièrement saisi à cet effet, de faire diligence pour permettre aux Confessions Religieuses d'accomplir leur devoir comme il se doit et dans le strict respect de la loi.

Le MILAPRO et le CALCC appellent ainsi la Communauté nationale toute entière, à se mobiliser comme un seul homme pour soutenir la légalité, en vue de l'État de droit prôné par le Chef de l'ETAT, et aspiration profonde du Peuple Congolais, pour lequel d'énormes sacrifices ont, à ce jour, été consentis, afin qu'il ne soit un vain slogan, mais plutôt une réalité pour l'émergence et la consolidation de la démocratie, la Paix et l'Unité de la RDC, Notre Pays.

Fait à Kinshasa, le 01 octobre 2021

Pour le MILAPRO/ECC

Jeef PAMBI MABUDIGA

Secrétaire National



Pour le CALCC/CENCO

Jean-Bosco TIALO PKASHA

Président

